

926
Copie d'un tabl. de M^{re} Picqué
(de Gouvernement provisoire de 1830).

MUSÉE ROYAL

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE.

Galerie historique.

N^o 926.

2.9.1726

Dossier concernant l'exécution
pour le Musée historique d'une
copie du tableau de M^{re} Ch. Picqué,
représentant: Le Gouvernement
provisoire de 1830.

NUMÉRO
D'ORDRE.

DATE
DE LA PIÈCE.

ANALYSE.

Reçu des Musées royaux de Peinture & de
Sculpture un tableau de J. Ch. Picqué représentant
une séance du Gouvernement provisoire qui m'a
été communiqué pour quelques jours.

Bruxelles, le 21 juin 1880. —



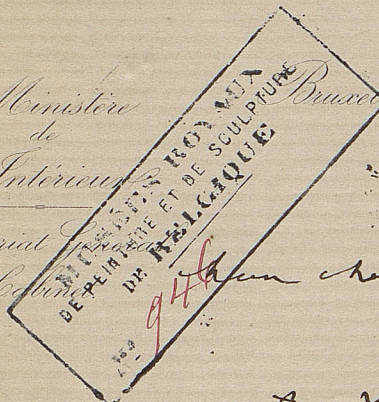
Robert

Ministère
de

l'Intérieur

Secrétariat

Cabinet



Brunelles, le 21 juin 1888

M. le Ministre vous a autorisé
à occuper le m. Robert les
après du Pabbau de m. Segui,
représentant les membres du
gouvernement provisoire;
vous pouvez en conséquence
lui faire remettre.

agré, l'assurance de mes
sentiments dévoués.

B. Hellens

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR.

ADMINISTRATION
des
LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

N^o 11

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

ANNEXE.

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 12 Juin 1880

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 946

Messieurs,

9 926

Je vous prie de mettre à la disposition
de M^{re} Robert, artiste-peintre, le tableau
de feu Picqué, représentant les membres
du Gouvernement provisoire et faisant
partie du musée historique. M^{re} Robert a
besoin de ce tableau pour une peinture
dont il est chargé à l'occasion des fêtes
jubilaires.

Le Ministre de l'Intérieur,

G. Robin-Jacquemyns

A la Commission Directrice du musée de
peinture.

Paris. 23 Mars 1864.

M. le Ministre des
Affaires Intérieures

Le tableau de Mr. Ch.
Picqué, ayant pour sujet:
Une séance du Gouverne-
ment provisoire de 1830
offre effectivement un
intérêt à cause des
personnes qui y sont
représentées et des souvenirs
qu'il rappelle. La
Commission pour la
M^{re} de la Ville, qui a
copié de cette toile ~~sera~~
trouverait utilelement
sa place dans la Galerie
historique du Musée
mais, en même temps, elle
doit exprimer le vœu qu'il
ne soit donné suite à la
proposition de Mr. Picqué
qu'à la condition
expresse que la dépense

à en résulter ne soit
pas prélevée sur les
fonds alloués au budget
du clergé.

La Commission Désirant
M^{re} le Ministre laisser
au Gouvernement le soin
de fixer la rémunération
due à l'artiste pour
l'exécution de cette copie,
n'a point eu à se ~~occuper~~
prononcer sur les con-
ditions de placement
posés par M^r Puget
dans la lettre qui vous
a été communiquée avec
notre dépêche du 10 de ce
mois. Direction des
Beaux-Arts, N^o 3648
125111
et que le Traité joint à
la présente.

Signé.

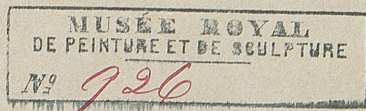
Le Secrétaire
J. J.

Le Président
J. J.

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR.

Bruxelles, le 10 ^{Nov} 1864.

Direction
DES BEAUX-ARTS, DES LETTRES
ET DES SCIENCES.



N° 3648
12, 11.

Messieurs,

N.B. Rappeler dans la réponse la date
et le numéro de la dépêche, ainsi que
l'indication de la direction.

1 ANNEXE

SOMMAIRE.

J'ai l'honneur de vous
communiquer, ci-joint, une lettre par
laquelle le Sieur Piqué, artiste peintre,
à Bruxelles offre, d'exécuter, pour le
Musée historique, une copie de son
tableau représentant : le gouvernement
provisoire de 1830, qui se trouve
déposé à l'hôtel de ville de Bruxelles.

Il me seroit agréable, Messieurs,
de connaître votre avis sur la suite
qu'il convient de donner à la proposition
du Sieur Piqué.

Agrez, Messieurs, l'assurance
de ma considération distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,
Alphonse de Serres

A la Commission administrative
du Musée Royal de peinture
et de sculpture.

Copie

(Sans date)

n° 926

Monsieur le Ministre,

J'ai eu l'honneur de vous présenter mon
tableau du Gouvernement provisoire et d'après le Conseil
de plusieurs membres de la Commission du clerc, je
prends la liberté de vous proposer d'en faire une
copie. Mon tableau appartient à l'Hôtel-de-ville, où
siégeait le Comité du Gouvernement provisoire & la Com-
mune de Bruxelles, selon toute apparence ne vaudra
jamais s'en dispenser. En cas d'accident, il serait
impossible de le remplacer; il est regrettable, Monsieur
le Ministre, que la même historique, d'ailleurs dans
la pensée du Gouvernement, à réunir les portraits
des illustrations du pays, ne puisse devenir le dépositaire
de mon œuvre qui est aujourd'hui, à peu près perdue
pour le public. Je dois en être beaucoup à l'exposer
dans un lieu ouvert à tout le monde et où elle
prendra naturellement sa place dans la Galerie
de portraits historiques. Mon vœu est que
Monsieur le Ministre de ne vous demander qu'une simple
recommandation de mon temps et de mon savoir.
L'œuvre qui il me faudra au moins cinq mois
de travail pour terminer ma copie. Le tableau
représenté par moi dans sa grandeur actuelle
et orné d'un cadre de 200 fr me serait payé en trois
fois; 100 fr au bout de six mois; 100 fr au bout
d'un an & 100 fr au bout des 18 mois. J'ose espérer
Monsieur le Ministre, que la proposition que j'ai l'honneur
de vous faire sera favorablement accueillie à cause
du grand intérêt qui s'attache à mon œuvre et aussi
à cause de la modération de ma demande.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre,

(Signé) Charles Peque.